



Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information

Compte rendu du Comité Social d'Administration de Réseau DIRISI

Le 18 juin 2024

Le directeur central adjoint a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau le 18 juin 2024.

L'UNSA Défense était représentée par : Loïc CHALM, Claude ADELE, Christophe CÔTE-DERNIER, Catherine MIALON et Roger DANIELOU.

ORDRE DU JOUR

- I. Point des restructurations de « Equilibre 1 »
- II. Evolution de la TRE 2025 (Trajectoire de Référence en Effectifs)
- III. Point du projet « Equilibre 2 »

PROPOS DU PRESIDENT DU CSA-R

Le directeur central adjoint rappelle l'engagement pris, lors de la précédente réunion du 12 mars 2024, de communiquer un point d'étape sur le projet de transformation « Equilibre 2 » avant l'été. L'essentiel de l'ordre du jour y sera aujourd'hui consacré. La phase « Equilibre 1 » opérée en 2024 s'inscrit dans la continuité de la Loi de Programmation Militaire 2019-2025. « Equilibre 2 » assurera la maîtrise de la poursuite des transformations sur la durée de la LPM 2024-2030. Par des propositions posées et prudentes, le projet devra aboutir à un modèle s'inscrivant dans le cadre de la remontée des effectifs.

En réponse aux déclarations liminaires des représentants ou en complément, quelques informations diverses sont communiquées :

- L'effort sur le recrutement se poursuit à la DIRISI, indépendamment de la baisse globale des effectifs.
- Les revalorisations d'IFSE sont actées pour la filière administrative et seront complétées par celles de la filière technique en octobre prochain. Des travaux d'harmonisation sont en cours sur les mesures spécifiques aux métiers SIC.
- Campagne CIA : la possibilité de fongibilité entre catégories que la DIRISI avait envisagée n'a pas été mise en œuvre.
- Primes « JO – JOP » : la note diffusée par la DRHMD le 17 juin décrit les règles d'éligibilité, reposant essentiellement sur le critère de refus formel de congés en raison d'un surcroît d'activité.





I. POINT DES RESTRUCTURATIONS DE « EQUILIBRE 1 »

La phase de transformations « Equilibre 1 » s'est traduite par les opérations suivantes :

- Dissolutions :
 - SDK Toulon
 - Antenne SIC Vannes
 - Antenne SIC Le Mans
 - DETSIC Valduc
 - DETSIC Thionville
 - SOC-R Brest, IDF et Metz
 - SOC-R Bordeaux avec création de l'antenne SOC Bordeaux
 - CDAD Bourges
- Transferts :
 - Bureau CNMO I Maisons Laffitte vers CNMO I Toulon
 - 5 postes PORTD vers POSA

En conséquence, 101 agents civils sont touchés par des mesures de reclassement. A la date du 30 mai 2024, 49 d'entre eux ont été reclassés, 42 étaient en cours de reclassement, 10 restaient sans solution identifiée.

L'UNSA Défense dénonce l'absence de pause, désormais actée et assumée par la DC DIRISI, dans l'enchaînement des transformations. Les dispositifs d'accompagnement sont certes mis en place dans des délais record, les chefs des formations administratives et les ATE s'y impliquent, mais ces mobilités non choisies ont trop souvent l'effet d'un rebond inattendu et aléatoire sur le parcours professionnel des agents impactés. Les postes d'apprentis ne sont pas épargnés, pas plus que ceux d'agents contractuels en CDD. L'UNSA Défense a par ailleurs appelé la DC DIRISI à maintenir une attention sans relâche sur les personnels restant à reclasser. S'ils représentent 10% des effectifs touchés, la charge de leur accompagnement en représente bien plus. Le DCA partage ce point et se dit attaché à assurer les suivis individuels nécessaires.

II. EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE DE REFERENCE EN EFFECTIFS (TRE) 2025

L'évolution de la TRE entre 2024 et 2025 amorce la mise en œuvre de la transformation « Equilibre2 ». Le bilan se soldera à la perte de 77 postes, résultant de 125 suppressions et 48 créations. L'effectif global de la DIRISI diminuera de 6608 (ET 2024) à 6531 (ET 2025).

Sur la période 2024 – 2030, ce sont 496 postes qui seront supprimés. Cette déflation devrait être partiellement amortie par la création de 423 postes que la DIRISI devra néanmoins « aller chercher » ... Le bilan dans le meilleur des cas s'établira à -73 postes. Au-delà des chiffres, ce sont à terme des pans d'activité qui devront disparaître pour laisser place aux nouvelles missions. En attendant ce « nouveau monde », nombre de dirisiens sont toujours pris dans l'étau entre activités croissantes et sous-effectifs chroniques.





III. POINT DU PROJET « EQUILIBRE 2 »

Le DCA rappelle le contexte déjà exposé lors de la précédente réunion du CSA-R : la DIRISI doit exposer auprès du MinArm la façon dont elle s'organisera pour s'adapter aux contraintes de réduction d'effectif, en justifiant la création de chacun des 423 postes attendus. Le modèle s'orientera d'une organisation territoriale vers une organisation fonctionnelle. A ce jour, les pôles et centres sont très dissociés de l'organisation locale. Un des objectifs recherchés consistera à décroiser les domaines de spécialité et le soutien de proximité. Les groupes de travail ont à ce jour établi un « état des lieux ». Ces GT s'inscriront dans la durée nécessaire pour explorer différentes pistes et hypothèses, notamment sur les modèles à adopter pour le niveau haut et le niveau zonal ainsi que leur mode d'interaction. Des points réguliers seront faits auprès des représentants des personnels.

L'UNSA Défense prend acte que ce projet en est au point de l'inventaire des briques disponibles et des constructions possibles. En s'affinant, les solutions les plus équilibrées devront se révéler : équilibre entre « faire », « faire avec », « faire faire », équilibre entre niveau haut et niveau zonal. L'UNSA Défense appelle surtout à ne pas omettre l'indispensable équilibre entre renouvellement des compétences et renouvellement des personnels ...

Vos élus UNSA Défense ont par ailleurs demandé que les orientations d'Equilibre 2 et ses évolutions fassent l'objet de points d'information accessibles à tous sur une rubrique dédiée du portail DIRISI.

CONCLUSION

Cette séance d'information et d'échanges, centrée sur les opérations de transformation en cours et à venir, a cette fois permis de mettre sur la table les conséquences pour les personnels en termes de reclassement. Nombre d'entre eux choisissent ou se voient contraints de quitter la DIRISI à cette occasion. Le recrutement d'ASC poursuivra donc, à n'en pas douter, sa progression. Pas de position dogmatique pour l'UNSA Défense quant à ce mode de pourvoi des postes, mais il faut en urgence adapter en conséquence les modes de calcul des taux d'avancement des fonctionnaires qui, rappelons-le, sont adossés au niveau des entrées par voie de concours.

Vous avez des questions, merci de les transmettre à :

Loïc Chalm

loic.chalm@intradef.gouv.fr

Claude Adèle

clauda.adele@intradef.gouv.fr

Christophe Côte-Dernier

christophe.cote-dernier@intradef.gouv.fr

Roger Danielou

roger.danielou@intradef.gouv.fr

Catherine Mialon

catherine.mialon@intradef.gouv.fr

Manuel Boucard

manuel.boucard@intradef.gouv.fr

